

Lutte contre la COVID-19 : vaccination possible sur les sites d'AMU

Chères toutes et chers tous,

Vous le savez, nous sommes depuis plus d'un an confrontés à une crise sanitaire sans précédent qui limite considérablement les contacts sociaux. Notre vie à l'université a été profondément bouleversée par la pandémie de Covid-19 et nous espérons chaque jour retrouver rapidement nos rythmes de vie sereins et ordinaires.

Jamais la recherche scientifique n'avait fait l'objet d'autant d'espoirs à l'échelle planétaire. Jamais les équipes de chercheurs, de par le monde, n'avaient été si nombreux mobilisés sur la même cause, obtenant si rapidement des résultats pour faire face au virus. La vaccination contre le Covid-19 est aujourd'hui le moyen médical le plus efficace pour lutter contre sa propagation et sa mortalité.

Aussi, j'appelle de mes vœux les autorités nationales depuis plusieurs mois pour que la vaccination soit possible sur les sites universitaires.

J'ai souhaité que, chaque collègue éligible à la vaccination dans le cadre de la stratégie nationale en vigueur puisse en bénéficier au sein de notre université. Il est important que, quiconque le souhaitera, puisse se faire vacciner durant les heures de travail par nos équipes du SUMPP (service universitaire de médecine de prévention des personnels), dans nos cabinets médicaux sur les campus de St Charles, St Jérôme, Luminy et Aix-en-Provence.

C'est une facilité d'accès au vaccin que j'ai souhaité proposer aux personnes éligibles à compter du début de ce mois d'avril.

Qui peut bénéficier en priorité du vaccin ?

La stratégie vaccinale nationale priorise les publics cibles selon leur vulnérabilité face au Covid-19.

Les individus âgés de 55 à 64 ans présentant des facteurs de comorbidité peuvent ainsi être vaccinés en priorité ([Consulter la liste des comorbidités sur le site du Ministère de la santé](#)).

Parmi ces personnes, celles ayant déjà été atteintes par le virus doivent attendre 6 mois après leur test PCR positif avant de pouvoir se faire vacciner. Les seules contre-indications au vaccin sont des antécédents d'allergie grave à certains médicaments ou à certains vaccins. Les médecins vous guideront.

A ce jour, c'est le vaccin du laboratoire Astra-Zeneca qui est distribué en France et avec lequel vous pourrez vous faire vacciner (<https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/650-covid-19-vaccine-astrazeneca>).

Il faut savoir que le nombre de doses de vaccins disponibles varie d'une semaine à l'autre, selon les approvisionnements, et les doses doivent être commandées par les médecins une semaine avant.

La gestion des stocks et des rendez-vous est donc primordiale.

Vous êtes éligibles et vous souhaitez vous faire vacciner à compter d'avril ? Faites-le rapidement savoir pour obtenir un rendez-vous.

Les médecins du SUMPP ont besoin de connaître, parmi les collègues actuellement éligibles à la vaccination, celles et ceux qui souhaitent se faire vacciner. Vous êtes donc invités à vous manifester auprès d'eux **dès cette semaine** via l'adresse mail du cabinet dans lequel vous voudriez vous faire vacciner.

Attention, au-delà du 26 mars il n'y aura plus de garantie que vous puissiez accéder à la campagne de vaccination dans sa 1^{ère} phase.

sumpp-campus-marseille-centre@univ-amu.fr
sumpp-campus-aix@univ-amu.fr
sumpp-campus-luminy@univ-amu.fr
sumpp-campus-etoile@univ-amu.fr

Durant la semaine du 29 mars, les médecins du SUMPP planifieront les séances de vaccinations sur chacun des 4 centres médicaux. Selon le nombre d'inscrits par centre, il est possible qu'une séance ne puisse pas être organisée sur un des centres car un flacon de solution vaccinale ne peut être ouvert que si dix doses sont prévues, pour dix personnes. Si un centre médical compte un nombre d'inscrits inférieur à dix, ces personnels se verront donc proposer un autre lieu et une autre date, à confirmer par retour de mail. Cela permettra aux équipes du SUMPP de commander les doses de vaccins nécessaires. Chaque agent recevra une convocation précisant le lieu et l'heure de son rendez-vous.

Vous n'êtes pas éligibles mais vous souhaitez vous faire vacciner ?

Si vous ne répondez pas aux critères nationaux d'éligibilité (être âgé de 55 à 64 ans avec un ou des facteurs de comorbidité et n'ayant pas été positif à la COVID-19 durant les six derniers mois) manifestez-vous sur l'adresse générique sumpp-campus-timone@univ-amu.fr, en précisant le site AMU sur lequel vous êtes présent le plus souvent. Une liste de volontaires, moins restrictive en termes d'âge et de comorbidité, sera ainsi établie pour les phases suivantes de vaccination au sein d'AMU.

Cela permettra aussi, en cas d'éventuelles doses restantes lors d'une journée de vaccination de phase 1, de pouvoir contacter des agents au pied levé pour leur proposer une vaccination « anticipée ». La priorité étant bien sûr de ne jeter aucune dose.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes du SUMPP, une nouvelle fois fortement mobilisées dans la lutte contre la Covid-19. Elles restent à votre disposition pour toute question.

Je compte sur vous toutes et tous,

Bien à vous,

Eric BERTON - *Président d'Aix-Marseille Université*